



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PR-201-01-2018

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 février 2019, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 201-01-2018 et intitulé : Projet de règlement numéro 201-01-2018 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil, visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 mars 2019, à 18 h 30, au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham (salle communautaire). Au cours de cette assemblée, la personne présidant l'assemblée expliquera, avec l'appui de l'urbaniste de la Ville, le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de cette assemblée est de : présenter un projet de règlement numéro 201-01-2018 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil, visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10).
4. Le projet de règlement peut être consulté au Service de l'urbanisme et du développement durable au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.
5. Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire (les modifications sont nécessaires afin d'assurer leur conformité au schéma d'aménagement modifié).

  
DONNÉ À BROWNSBURG-CHATHAM, ce 7 février 2019.

Hervé Rivet, LL.B., M.A.P.  
Directeur général

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Hervé Rivet, Directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham et sur le site internet de la Ville, le 7 février 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour de février 2019.

  
Hervé Rivet, LL.B., M.A.P.  
Directeur général